



Un patron, deux entreprises, perte d'ancienneté

Par **geko**, le **10/10/2013** à **18:38**

Bonjour, je suis employé dans une entreprise du paysage depuis 2012 (cdd de 3 mois puis cdi).

Entretemps mon patron a racheté une autre entreprise et m'a confié un poste dans celle-ci et pour cela j'ai dû démissionner de mon ancien poste. Mon employeur m'a assuré qu'il ne pouvait pas garder mon ancienneté.

Après plusieurs mois d'exercice, il m'informe de son intention de fermer la dernière entreprise et de me réintégrer dans l'ancienne.

J'ai donc deux questions:

-aurais-je pu lui imposer de garder mon ancienneté?

-puis-je lui imposer de reprendre ou racheter mon ancienneté totale? (depuis 2012)

Par avance merci

Par **P.M.**, le **10/10/2013** à **18:56**

Bonjour,

La reprise d'ancienneté était possible à condition de la prévoir au contrat de travail et elle serait possible en sens inverse même si elle n'est pas prévue à la Convention Collective applicable...

Par **geko**, le **12/10/2013** à **13:47**

Merci beaucoup pour cette réponse!

Si je comprends bien je pourrais récupérer toute mon ancienneté avec le nouveau contrat en demandant de faire figurer sur celui-ci la date de début d'ancienneté.

Mon employeur peut-il refuser?

Par **P.M.**, le **12/10/2013** à **21:16**

Bonjour,

L'employeur peut refuser sauf si c'est prévu à la Convention Collective applicable mais, à la limite, en a-t-il le choix, s'il ne veut pas vous licencier...